

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 12/03/2024
DECISION N° 20240312_B_034

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,
Martine GINET

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à
M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de parcelles de terrain sur
la commune de Saint Didier en Velay à passer avec la SAFER**

Le Bureau,

N° 20240312_B_034

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition des biens désignés ci-
dessous :

Lieu-dit	Section	N	Surface
Bois de la Font	AD	0160	48 a 50 ca
Bois de la Font	AD	0172	1 ha 86 a 40 ca
Bois de randon	BD	0005	76 a 06 ca
Près des mats	BD	0006	4 a 80 ca
Total			03 15 76

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

- o Pour une durée de 6ans du 1/05/2024 au 30/04/2030
- o La SAFER s'engage à régler à la Communauté de communes Loire Semène une redevance d'un montant annuel de 216,00 €.

- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 12 mars 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240312-20240312_B_034-AU
Reçu le 15/03/2024